



OFFRES D'EMPLOI – ÉTÉ 2019 **Beaupré, Saint-Joachim**

MONITEURS DU CAMP DE JOUR / ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS

Sommaire de la fonction :

Sous la supervision de la coordonnatrice du camp de jour, le moniteur voit à la planification, l'organisation et à l'animation des thèmes et sous-thèmes et des activités spéciales. Il aura à animer un groupe d'âge en fonction de leurs goûts et de leurs intérêts afin de maximiser la participation de chacun.

Principales responsabilités :

- Assurer la sécurité et répondre aux besoins des enfants de son groupe
- Planifier, organiser et animer toutes les activités pour son groupe
- Travailler en collaboration avec toute l'équipe de moniteurs du camp de jour
- Animer l'heure du diner
- Être dynamique et agir à titre de modèle pour son groupe
- S'impliquer dans l'organisation d'activités et mettre à profit ses forces et qualités
- Adopter une attitude positive basée sur la collaboration
- Être respectueux envers ses collègues de travail
- Voir à l'accueil et l'interaction positive et constructive avec les parents

Exigences :

- Être disponible entre le 17 juin au 9 août 2019, 40 heures par semaine, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et selon les besoins. La Ville aura besoin également de moniteurs pour la semaine finissant le 16 août.
- Être disponible une à deux soirées entre avril et juin pour des rencontres avec les représentants de la ville.
- Détenir une formation en secourisme général. Si le candidat ne détient pas cette formation, la ville assumera les frais de formation.
- **Le moniteur devra avoir ou suivre la formation OBLIGATOIRE DAFA (33 heures) avant le 17 juin 2019.** Si le candidat ne détient pas cette formation, la Ville en assumera les frais. Elle aura lieu au courant du mois de mai ou juin (soirs de semaine et/ou fin de semaine). Le candidat sera par la suite embauché s'il passe les cours avec succès (prérequis). La Ville ne s'engage pas à rémunérer la formation.

Conditions salariales et durée :

- Selon la politique salariale en vigueur, débute à 12,35 \$/h
- Entre 8 et 9 semaines (à partir du 17 juin 2019)

MONITEUR – ACCOMPAGNATEUR POUR ENFANT AYANT UN HANDICAP

Sommaire de la fonction :

Sous la supervision de la coordonnatrice du camp de jour, le moniteur-accompagnateur accompagne un ou des enfants ayant une incapacité et il assure leur encadrement, leur sécurité et effectue des tâches d'animation.

Principales responsabilités :

- Permettre à l'enfant de vivre l'activité avec plaisir, confiance et complicité, et ce, de façon accueillante et sécuritaire. Être une figure significative pour l'enfant tout au long de l'activité
- Modifier une activité pour qu'elle soit bien adaptée à l'enfant
- Travailler en collaboration avec les parents de l'enfant, l'intervenante attitrée et l'équipe de moniteurs du camp de jour.
- Travailler en support au camp de jour (animation, sorties, préparation d'activités, etc.)

Exigences :

- Avoir complété au moins une (1) année de formation collégiale ou universitaire en éducation spécialisée, psychoéducation, travail social ou domaine connexe, un atout.
- Être disponible minimalement pendant la présence de l'enfant au camp. Pendant sa présence, le moniteur devra être présent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, entre le 17 juin au 9 août 2019. Si l'enfant n'est pas présent, la ville demandera au moniteur de faire d'autres tâches à travers le camp de jour. Elles seront fixées par la coordination du camp.
- Faire preuve de beaucoup d'écoute et de discrétion
- Détenir une formation en secourisme général. Si le candidat ne détient pas cette formation, la Ville assumera les frais de formation
- **Le moniteur devra avoir ou suivre la formation OBLIGATOIRE DAFA (33 heures).** Si le candidat ne détient pas cette formation, la Ville en assumera les frais. Elle aura lieu au courant du mois de mai ou juin (soirs de semaine et/ou fin de semaine). Le candidat sera par la suite embauché s'il passe les cours avec succès (prérequis). La Ville ne s'engage pas à rémunérer la formation.
- Le moniteur peut être appelé à suivre d'autres formations reliées à cet emploi.

Conditions salariales et durée :

- Selon la politique salariale en vigueur, débute à 13,85 \$/heure
 - 7 à 9 semaines (à partir du 17 juin 2019) : varie selon les besoins de l'enfant
-

MONITEUR EN SERVICE DE GARDE – CAMP DE JOUR/ENFANTS 5 À 12 ANS

Sommaire de la fonction :

Sous la supervision des coordonnatrices-adjointes, le moniteur voit à la planification, l'organisation et à l'animation des enfants inscrits en service de garde

Principales responsabilités :

- Animer, en collaboration avec son supérieur immédiat, les activités du service de garde
- Collaborer à l'organisation des activités du service de garde
- Travailler en support au camp de jour au besoin (animation, sorties, etc.)
- Respecter les politiques de la Ville de Beauré

Exigences :

- Être disponible 9 semaines du 17 juin au 16 août 2019

- Être disponible minimalement du lundi au vendredi de 7 h à 8 h 30 et de 16 h à 18 h
- Être disponible entre 8 h 30 et 16 h à l'occasion selon les besoins de la coordination
- Être créatif et dynamique
- Détenir une formation en secourisme général. Si le candidat ne détient pas cette formation, la Ville assumera les frais de formation.
- **Le moniteur devra avoir ou suivre la formation OBLIGATOIRE DAFA (33 heures).** Si le candidat ne détient pas cette formation, la Ville en assumera les frais. Elle aura lieu au courant du mois de mai ou juin (soirs de semaine et/ou fin de semaine). Le candidat sera par la suite embauché s'il passe les cours avec succès (prérequis). La Ville ne s'engage pas à rémunérer la formation.

Conditions salariales et durée :

- Selon la politique salariale en vigueur, débute à 12,35 \$/h
 - 9 semaines
-

SAUVETEUR NATIONAL – PISCINES DE BEAUPRÉ ET ST-JOACHIM
ASSISTANT-SAUVETEUR NATIONAL – PISCINES DE BEAUPRÉ ET ST-JOACHIM

Responsabilités :

- Surveiller les piscines de Beaufré et/ou Saint-Joachim pendant la période estivale
- Faire les tests d'eau et nettoyer les piscines et la pataugeoire
- Appliquer les règlements de la piscine concernée
- Maintenir à jour ses connaissances relatives à la sécurité aquatique

Exigences :

- Âge requis : 17 ans minimum pour le surveillant-sauveteur
- Âge requis : 15 ans minimum pour l'assistant-surveillant-sauveteur
- Détenir son certificat datant d'au plus 2 ans de sauveteur national et/ou d'assistant-sauveteur
- Avoir de l'expérience comme sauveteur ou assistant, un atout

Conditions salariales et durée :

- Selon la politique salariale en vigueur, débute à 14,85 \$/heure pour le sauveteur et 13,85 \$ pour l'assistant.
 - 30 heures garanties minimum par semaine pour le poste de surveillant-sauveteur
 - 25 heures garanties minimum par semaine pour le poste d'aide-surveillant-sauveteur
 - Du 19 juin au 25 août 2019. Si la température le permet, la Ville aura besoin de personnel les 31 août et les 1 et 2 septembre 2019.
-

POUR POSTULER, ENVOYEZ VOTRE CV, EN SPÉCIFIANT LE TITRE DE L'EMPLOI, À L'ADRESSE SUIVANTE :

Ville de Beaufré
Madame Josianne Gagnon
10995, rue des Montagnards
Beaufré (Québec) G0A 1E0
(418) 827-4541 (Hôtel de Ville)
(418) 827-3818 (Télécopieur)
Courriel : josianne.gagnon@villedebeaupre.com ; Internet : www.villedebeaupre.com

LA DATE LIMITE POUR POSTULER EST LE 11 MARS 2019

PROCÉDURE D'EMBAUCHE

Pour tous les postes, une priorité d'embauche est reconnue aux personnes qui ont obtenu une évaluation positive à la fin de l'été dernier.

Afin de faciliter le processus de sélection, toute demande d'emploi doit être complète et doit tenir compte de chacun des items mentionnés dans les conditions générales et exigences de l'emploi, étant donné que le comité de sélection devra en tenir compte dans la présélection des demandes d'emploi.

L'analyse des candidatures se fera dans le but de trouver la personne la plus apte à répondre aux exigences de l'emploi. Un comité de sélection rencontrera en entrevue tous les nouveaux candidats retenus en présélection. Ce comité évaluera le potentiel, les connaissances et l'intérêt de chacun et fera les recommandations au conseil municipal.

La Ville de Beupré se réserve le droit de faire des démarches relativement aux antécédents judiciaires pour tous les candidats retenus pour les postes offerts.

Seules les personnes répondant aux exigences seront convoquées à l'entrevue.